PROCES VERBAL DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 6 juillet 2026

* * * * *

Le lundi 6 juillet 2026 à 19 h00 se sont réunis en salle du conseil les membres du Conseil Municipal de Saint-Désirat sous la présidence de Philippe SEUX, Maire, dûment convoqués le mardi 29 juin 2026.

PRÉSENTS : ARGOUD Sonia - BECK Sandrine – BERTRAND Claudine – CHANAL Sylvain – CRAVOTTA Marianne - GUILLAUMIN Dominique - LERMET Thierry – MEUNIER Raphaël– PONSON Rémi - REGIS Thibaut - SEUX Philippe

ABSENT EXCUSÉS : CHERUBINI Melody pouvoir à Sandrine BECK – Emmanuelle CHALEAT à Dominique GUILLAUMIN - Christophe BOUCHERAND pouvoir à Philippe SEUX – GAUTHIER Eglantine

SECRETAIRE DE SÉANCE : BERTRAND Claudine

Approbation du PV du 05 juin 2026

Le Conseil Municipal, par 13 voix pour ; 0 voix contre et 1 abstention approuve le PV du 5 juin 2026

* * * * *

D2026 07 28 – PERSONNEL COMMUNAL – DÉLIBÉRATION DE PRINCIPE AUTORISANT LE RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS DE REMPLACEMENT

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-1 ;

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-13,

Considérant que les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels indisponibles ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir discuté et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DECIDE** d'autoriser Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 précitée pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles. Il sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil.

- **CHARGE** Monsieur le Maire de prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Lyon, 184 Rue Dugueslin 69003 Lyon, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

D 2026 07 29 – COMPTABILITÉ – DÉCISION MODIFICATIVE N° 1

Monsieur le Maire informe les membres du conseil qu'il convient de prendre la décision modificative du budget ci-après. En effet, Le montant du dégrèvement de la taxe d'habitation sur les logements vacants est plus important que prévu initialement sur le BP 2026

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
Article 7391112 – chapitre 014		100		
Article 6064 – chapitre 011	100			
Article 6419 – chapitre 013			100	
Article 6419 – chapitre 013				100
TOTAL	100,00	100,00	100,00	100,00

Afin de rectifier l'imputation des mandats émis ou à émettre, après en avoir discuté et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

VALIDE la décision modificative décrite ci-dessus.

- **CHARGE** M. le Maire et/ou son adjoint aux finances à effectuer toutes les démarches utiles à la mise en œuvre de la présente délibération

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Lyon, 184 Rue Dugueslin 69003 Lyon, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

D 2026 07 30 : COMPTABILITE – DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur Dominique GUILLAUMIN, 1er adjoint au Maire, explique au conseil que depuis le dernier vote des subventions en date du 21 mai 2026, une rencontre a eu lieu avec les membres du collectif urgence solidarité. Il convient donc de se prononcer maintenant sur le montant de cette subvention.

	2024	**2025**	**2026**	
Collectif urgence solidarité	0,00	0,00	150,00	
	0,00	**0,00**	**150,00**	

Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la subvention allouée au collectif urgence solidarité (DUDH) sous réserve de la fourniture des documents budgétaires et renseignements demandés
- **DIT** que les crédits nécessaires seront prévus au budget 2026 – compte 65748

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Lyon, 184 Rue Dugueslin 69003 Lyon, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

D 2026 07 31 : AUGMENTATION ANNUELLE DU LOYER COMMERCIAL DU SAINT'D

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le bail commercial du commerce « Le Saint'D » a été signé il y a maintenant trois ans.
Il rappelle que la précédente mandature avait décidé de geler l'indexation annuelle des loyers pendant cette période triennale, afin de soutenir le lancement et le développement de l'activité.
Ce délai étant arrivé à son terme, les services de la trésorerie d'Annonay ont contacté la commune afin de savoir si le Conseil municipal actuel souhaite maintenir ce gel ou appliquer la révision annuelle prévue au contrat.
Le Conseil municipal est donc invité à se prononcer et à délibérer sur la suite à donner à ce dossier.

Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DECIDE** de geler l'augmentation annuelle du commerce « Le Saint'D ».
- **DIT** que la décision sera réétudiée dans 1 an.

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Lyon, 184 Rue Duguesclin 69003 Lyon, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

D 2026 07 32 : SERVICE TECHNIQUE – ACHAT D'UN VÉHICULE UTILITAIRE EN REMPLACEMENT DU KANGOO

M. Rémi PONSON, 3e adjoint au Maire en charge de Travaux, informe le Conseil municipal de la nécessité de remplacer rapidement le véhicule utilitaire de la commune. En raison de son état de dégradation avancé, ce véhicule présente désormais des risques avérés pour la sécurité des utilisateurs. À titre d'exemple, les dernières interventions réalisées en urgence ont concerné le remplacement des étriers de frein, des disques et des plaquettes, qui étaient totalement hors service.

M. le Maire souligne que ce véhicule génère aujourd'hui d'importants frais d'entretien et de réparation au budget de fonctionnement, pour un véhicule d'une valeur actuelle estimée à moins de 1000 €.

M. Rémi PONSON rappelle que ce véhicule avait été acquis d'occasion en 2009 sous le mandat de Monsieur SOLAI, afin de répondre aux besoins des services, il propose au Conseil l'acquisition d'un nouveau véhicule de type utilitaire allongé (ex : RENAULT Kangoo ou CITROËN Berlingo).

M. le Maire souligne qu'il convient également d'ouvrir le débat sur le choix de la motorisation, en mettant en balance une motorisation thermique à énergie fossile et une motorisation électrique.

Dans cette perspective, plusieurs fournisseurs ont été consultés concernant des véhicules neufs, d'occasion et d'importation, répartis sur trois volumes de chargement distincts (utilitaire classique, allongé et type Van). À ce jour, deux fournisseurs retiennent particulièrement l'attention car ils correspondent de près aux critères de choix fixés par la collectivité.

Le 1er, le concessionnaire Citroën qui se situe à Davézieux propose

- **BERLINGO van – Fourgon XL Electrique** 136 ch automatique 54 kWh au tarif de **33 490,00 € TTC** après remises Commerciales et hors remise CEE (- 6100 €) soit **27 390 € TTC**

- **BERLINGO van – Fourgon XL Diesel** 130 ch Manuelle au tarif de 27 800,00 € TTC après remises commerciales et hors remise CEE (- 6160 €) soit **27 390 € TTC**

Le 2ème, concessionnaire Renault qui se situe à Davézieux propose

- **KANGOO van E tech électrique** 90 ch automatique 45 kWh au tarif de **37 206,56 € TTC** après remise Commerciales et hors remise CEE (- 6160 €) soit **31 046.56 TTC**

- **KANGOO Van FG L2 DCI Diesel** 115 ch diesel Manuelle au tarif de 28 998.60 € TTC après remises commerciales

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **DECIDE** d'acquérir un véhicule de type **BERLINGO van – Fourgon XL Electrique** auprès du concessionnaire Citroën à Davézieux
- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer tout document se rapportant à cet achat
- **AUTORISE** Monsieur le maire à opter en complément pour l'option attelage et flocage avec logo de la commune

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Lyon, 184 Rue Duguesclin 69003 Lyon, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Préambule
Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que les délibérations suivantes (D 2026-07-33 à D 2026-07-36) ont pour unique objet de permettre le dépôt des dossiers de subvention auprès des partenaires institutionnels, en fonction des enjeux, des priorités et du planning pluriannuel de l'équipe municipale. Ces délibérations ne visent en aucun cas à figer des projets qui seront impérativement retravaillés en commission « Travaux » et de nouveau présentés au Conseil municipal.

Le dossier concernant la sécurisation routière de la Route de la Mairie et route de la Syrah. RD 291 et RD291A sera déposé avant le 31 juillet 2026 afin de solliciter des subventions au titre des financements liés aux amendes de police.
Les dossiers de subvention pour le secteur « Tine Rodet – Sonier » ne seront déposés qu'après l'obtention du visa de la Commission technique départementale.
Quant au dossier de subvention de la montée de Brunieux, fortement lié au développement de la zone OAP Grangettes, son dépôt sera programmé à plus long terme.

Enfin, Monsieur le Maire précise que l'ensemble des études permettra, à très court terme, de mettre en place des zones tests pour les différents secteurs et projets.

D 2026 07 33 : DEMANDE DE SUBVENTIONS pour la SECURISATION ROUTIERE des Routes Départementales Secteur Route de la Mairie et route de la Syrah. RD 291 et RD291A

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux que la sécurisation routière des routes départementales, tant aux entrées de l'agglomération de Saint-Désirat que dans certains hameaux et axes principaux, figurait parmi les engagements majeurs pris lors de la campagne municipale.

M. Rémi PONSON, 3e adjoint au Maire en charge des Travaux, a présenté aux conseillers municipaux le projet de sécurisation routière de la route de la Mairie et de la route de la Syrah.
Il a été constaté que la vitesse excessive des véhicules sur le territoire de Saint-Désirat engendre une insécurité routière critique, tant réelle que ressentie par la population. Cette situation impacte lourdement la vie locale : elle freine le développement des mobilités douces, contraint les choix d'itinéraires des riverains et limite fortement l'appropriation de l'espace public par les usagers les plus vulnérables (enfants, personnes âgées, personnes à mobilité réduite).

Monsieur le Maire a ensuite exposé aux élus le détail financier ainsi que les estimations budgétaires des travaux projetés.

Monsieur le Maire a rappelé que ce projet de sécurisation routière des Routes Départementales en entrées d'agglomération, sur les axes principaux et dans les hameaux représente un investissement majeur pour la commune. Par conséquent, il convient de solliciter l'accompagnement financier des instances compétentes afin d'obtenir les subventions nécessaires à sa réalisation.

Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **VALIDE** le coût total du projet pour un coût de 55 850 HT Euros.
- **SOLLICITE** l'aide des institutions (État, Département Région, Annonay Rhône Agglo …)
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager la phase d'étude, afin de faciliter le passage et l'examen du dossier en Commission Départementale.
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'effectuer toutes démarches et signatures utiles et nécessaires pour mener à bien cette opération

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Lyon, 184 Rue Duguesclin 69003 Lyon, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

D 2026 07 34 : DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR SECURISATION DES CHEMINEMENTS PIETONS PAR VOIE DOUCE AU HAMEAU DE SONIER D406 - Route des Célestins

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux que la sécurisation des cheminements piétons par voie douce, figurait parmi les engagements majeurs pris lors de la campagne municipale.

M. Rémi PONSON, 3e adjoint au Maire en charge des Travaux, a présenté aux conseillers municipaux le projet de sécurisation des cheminements piétons par voie douce au hameau de Sonier. Il a été constaté que la vitesse excessive des véhicules sur la RD 406 engendre une insécurité routière critique, tant réelle que ressentie par la population. Cette situation impacte lourdement la vie locale : elle freine le développement des mobilités douces, contraint les choix d'itinéraires des riverains et limite fortement l'appropriation de l'espace public par les usagers les plus vulnérables (enfants, personnes âgées, personnes à mobilité réduite).

Monsieur le Maire a ensuite exposé aux élus le détail financier ainsi que les estimations budgétaires des travaux projetés.
Monsieur le Maire a rappelé que ce projet de sécurisation des cheminements piétons par voie douce représente un investissement majeur pour la commune. Par conséquent, il convient de solliciter l'accompagnement financier des instances compétentes afin d'obtenir les subventions nécessaires à sa réalisation.

Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **VALIDE** le coût total du projet pour un coût de 87 690HT Euros.
- **SOLLICITE** l'aide des institutions (État, Département, Région, Annonay Rhône Agglo …)
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager la phase d'étude, afin de faciliter le passage et l'examen du dossier en Commission Départementale.
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'effectuer toutes démarches et signatures utiles et nécessaires pour mener à bien cette opération

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Lyon, 184 Rue Duguesclin 69003 Lyon, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

D 2026 07 35 : DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR SECURISATION DES CHEMINEMENTS PIETONS PAR VOIE DOUCE AU HAMEAU DE TINE RODET - RD291

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux que la sécurisation des cheminements piétons par voie douce, figurait parmi les engagements majeurs pris lors de la campagne municipale.

M. Rémi PONSON, 3e adjoint au Maire en charge des Travaux, a présenté aux conseillers municipaux le projet de sécurisation des cheminements piétons par voie douce au hameau de Tine Rodet. Il a été constaté que la vitesse excessive des véhicules sur la RD 291engendre une insécurité routière critique, tant réelle que ressentie par la population. Cette situation impacte lourdement la vie locale : elle freine le développement des mobilités douces, contraint les choix d'itinéraires des riverains et limite fortement l'appropriation de l'espace public par les usagers les plus vulnérables (enfants, personnes âgées, personnes à mobilité réduite).

M. Rémi PONSON a ensuite exposé aux élus le détail financier ainsi que les estimations budgétaires des travaux projetés.
Monsieur le Maire a rappelé que ce projet de sécurisation des cheminements piétons par voie douce représente un investissement majeur pour la commune. Par conséquent, il convient de solliciter l'accompagnement financier des instances compétentes afin d'obtenir les subventions nécessaires à sa réalisation.

Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **VALIDE** le coût total du projet pour un coût de 68 575 HT Euros.
- **SOLLICITE** l'aide des institutions (État, Département, Région, Annonay Rhône Agglo …)
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager la phase d'étude, afin de faciliter le passage et l'examen du dossier en Commission Départementale.
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'effectuer toutes démarches et signatures utiles et nécessaires pour mener à bien cette opération

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Lyon, 184 Rue Duguesclin 69003 Lyon, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

D 2026 07 36 : SECURISATION ROUTIERE des Routes Départementales Secteur Route Brunieux. RD 406

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux que la sécurisation routière des routes départementales, tant aux entrées de l'agglomération de Saint-Désirat que dans certains hameaux et axes principaux, figurait parmi les engagements majeurs pris lors de la campagne municipale.

M. Rémi PONSON, 3e adjoint au Maire en charge des Travaux, a présenté aux conseillers municipaux le projet de sécurisation routière de la route de Brunieux.
Il a été constaté que la vitesse excessive des véhicules sur le territoire de Saint-Désirat engendre une insécurité routière critique, tant réelle que ressentie par la population. Cette situation impacte lourdement la vie locale : elle freine le développement des mobilités douces, contraint les choix d'itinéraires des riverains et limite fortement l'appropriation de l'espace public par les usagers les plus vulnérables (enfants, personnes âgées, personnes à mobilité réduite).

Monsieur le Maire a ensuite exposé aux élus le détail financier ainsi que les estimations budgétaires des travaux projetés.
Monsieur le Maire a rappelé que ce projet de sécurisation routière des Routes Départementales en entrées d'agglomération, sur les axes principaux et dans les hameaux représente un investissement majeur pour la commune. Par conséquent, il convient de solliciter l'accompagnement financier des instances compétentes afin d'obtenir les subventions nécessaires à sa réalisation.

Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **NE VALIDE PAS** le coût total du projet pour un coût de 131 330 HT Euros.
- **NE SOLLICITE PAS** l'aide des institutions (État, Département, Région, Annonay Rhône Agglo …)
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager la phase d'étude, afin de faciliter le passage et l'examen du dossier en Commission Départementale.
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'effectuer toutes démarches et signatures utiles et nécessaires pour mener à bien cette opération

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Lyon, 184 Rue Duguesclin 69003 Lyon, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Epilogue

Marianne CRAVOTTA, Sylvain CHANAL et Thierry LERMET ont bien compris la démarche mais ne sont pas convaincus que ce soit une bonne méthode. Soumettre aux votes des délibérations de demande de subventions qui reposent sur aucun devis et sur des projets non aboutis c'est prendre le risque que nos dossiers soient écartés et de fait avoir à reprendre à nouveau ces mêmes délibérations.

M. le Maire prend acte de ces remarques mais tient à rassurer sur la rigueur de la méthode et l'urgence du calendrier :

Sur la maturité technique et financière : M. le Maire rappelle que les Avant-Projets Sommaires (APS) présentés ont fait l'objet d'un travail approfondi en amont avec des professionnels spécialisés de la voirie. Le volet financier repose sur des estimations sérieuses d'entreprises, et des devis formalisés pourront d'ailleurs être joints pour consolider les dossiers de subvention.

Sur l'enjeu stratégique : M. le Maire souligne l'urgence de travailler rapidement sur la sécurisation de la commune et sur l'aménagement marquant de l'entrée sud (Route de la Mairie). Ce projet est crucial précisément pour faire contrepoids et s'opposer aux impacts du scénario hypothétique de la traversée de Saint-Désirat.

D 2026 07 37 : DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE MAIRIE ET SALLES COMMUNALES,…

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'afin de réduire l'impact des coûts énergétiques sur le budget de fonctionnement de la commune, il convient d'envisager le remplacement des radiateurs radiants énergivores au sein de la mairie (Bureaux, couloir, archive,...) ainsi que dans la salle des fêtes (ancienne cantine, sanitaire..) et dans la future salle des jeunes (Ex bibliothèque)
Monsieur le Maire rappelle qu'une première phase de travaux, menée en 2018, avait déjà permis de remplacer les équipements énergivores de la salle du Conseil, du secrétariat de mairie et du Hall d'entrée.

Monsieur le Maire a ensuite exposé aux élus le détail financier ainsi que les estimations budgétaires des travaux projetés et présente le devis estimatif de M. VOLOZAN.

Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **VALIDE** le coût total du projet pour un coût de 8 936, HT Euros.
- **SOLLICITE** l'aide des institutions (État, Département, Région, Annonay Rhône Agglo, Territoire Energie 07 …)
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'effectuer toutes démarches et signatures utiles et nécessaires pour mener à bien cette opération

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Lyon, 184 Rue Duguesclin 69003 Lyon, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

INFORMATION DIVERSES

[Ecole] : Rentrée 2026 – 2027

Equipe et effectifs : Il n'y aura pas de changement dans l'équipe pédagogique l'année prochaine.
Départs : 10 départs de prévus (9 CM2 pour 6ème + 1 MS)
Arrivées : 12 arrivées de prévues (10 PS + 1 CP et 1 CM1)
Organisation pédagogique : Organisation triple niveau pour les 3 classes.
Choix de partager les CE2 en 2 groupes afin d'équilibrer les effectifs.
Pas d'accueil de Toute Petite section cette année.
Effectif global à la rentrée : 63 élèves
Répartition PS MS GS (24) - CP CE1 CE2 (18) - CE2 CM1 CM2 (21)

[Franchissement du Rhône] RDV Sous-Préfecture Ardèche 1ère Réunion du COTECH

Le 19 juin 2026 s'est tenu le premier COTECH (Comité Technique) concernant le franchissement du Rhône. Les Maires des communes qui en avaient fait la demande (Saint-Désirat, Serrières et Andance) ont été invités par Mme la Sous-préfète de l'Ardèche.

Les premiers échanges ont porté sur le projet de fermeture du pont de Serrières pour des travaux de maintenance lourde. Concernant le futur franchissement du Rhône, aucun scénario n'a été arrêté à ce jour, que ce soit sur le positionnement d'un nouvel ouvrage ou sur les aménagements associés.

Afin de permettre au COTECH de travailler avec un maximum de données d'entrée, il a été convenu que les services du SCoT des Rives du Rhône centraliseraient l'ensemble des études déjà réalisées sur le sujet. Le SCoT devra également identifier les études manquantes nécessaires à la poursuite de la réflexion.

Le prochain COTECH est programmé pour la rentrée de septembre, et la mise en place du COPIL (Comité de Pilotage) est prévue en octobre.

[Zone OAP Grangettes] :

La réunion de travail de la commission Communale Grangettes, qui s'est tenue en juin, a permis de soulever plusieurs inquiétudes majeures concernant les deux scénarios initialement projetés par le bureau d'études TOPOSCOPE.
Les principales réserves portent sur :

- le ciblage des logements *(une typologie jugée inappropriée par rapport aux besoins de la commune*) ;
- la densité urbaine *(un nombre trop important de logements par hectare)* ;
- la mobilité *(des difficultés notables d'interconnexion interne)*.
- la gestion des espaces verts *(création excessive d'espaces verts collectifs, au détriment des espaces verts individuels et faisant doublon avec le parc des Cerisiers).*

Décision arrêtée : À la suite de ces échanges, il a été demandé au cabinet TOPOSCOPE de revoir sa copie pour le mois de septembre. Le bureau d'études devra présenter au Conseil Municipal un troisième scénario qui intègre pleinement l'ensemble des attentes des nouveaux élus.

Le conseil municipal se positionnera sur le projet courant septembre – octobre 2026. Une concertation avec la population *(Propriétaires et visionnage)* sera programmée à l'issue.

[Salle des Jeunes] :

Le 26 juin dernier, les jeunes de la commune se sont réunis avec les élus pour échanger autour de leur projet de salle dédiée. À l'unanimité, ils ont pris la décision de se constituer en association afin de pouvoir bénéficier d'une convention de prêt en bonne et due forme. Si tu es entre 16 et 18 ans cette année ? Rejoins l'aventure dès maintenant et participe activement à la vie de ton village !

Point sur la sécurité des locaux : Rémi Ponson, adjoint aux travaux, précise que plusieurs devis ont été réalisés et seront prochainement validés. L'objectif est de sécuriser pleinement l'accès à la salle, notamment grâce à la mise en place d'un système de contrôle d'accès et de vidéosurveillance.

[Ressources Humaines] :

SERVICE TECHNIQUE : Nos deux agents techniques sont actuellement en arrêt maladie (la reprise de Jérôme est prévue dans le courant du mois de juillet). Ils sont temporairement remplacés par des jeunes en CDD, en privilégiant les résidents de Saint-Désirat. Nous vous remercions par avance de votre compréhension si la qualité du service habituel s'en trouve légèrement impactée. Par ailleurs, un petit coup de main citoyen reste toujours le bienvenu pour l'entretien de vos abords immédiats de vos propriétés.

ECOLE : ÉCOLE : Le contrat d'Adeline sera reconduit à la rentrée de septembre afin de pallier l'arrêt maladie et aux congés obligatoires de Patricia. Ce contrat en CDD, conclu à temps plein, évoluera vers un temps partiel (mi-temps) dès le retour de Patricia.

[Parc des Cerisiers]

Espaces Verts : Il a été constaté que de nombreux arbres et arbustes sont en souffrance ou morts au sein des nouvelles plantations du parc. Face à ce constat, il a été demandé au maître d'œuvre TOPOSCOPE et à l'entreprise ID VERDE d'activer les garanties contractuelles dues dans le cadre du lot « Espaces Verts ».

Il est rappelé qu'ID VERDE est tenue d'assurer l'entretien des végétaux plantés, ainsi que leur confortement et leur parachèvement, pour une durée de 3 ans à compter de la date de réception des travaux, soit le 15 mars 2025. L'équipe municipale déplore profondément ce manque d'entretien qui conduit à un tel gâchis environnemental et financier.

[Commission participative Maison ROSTAING]

Réunion prévue le mardi 21 juillet – RDV en mairie à 18H00 puis visite du bâtiment.

[PCS - Plan Canicule]

Monsieur Dominique GUILLAUMIN, 1er adjoint au Maire, revient sur le récent épisode de canicule et rappelle au Conseil municipal que le seul espace climatisé de la commune (hors secrétariat de mairie) est la bibliothèque, un lieu d'ailleurs référencé au sein du Plan Communal de Sauvegarde (PCS).

Il souligne toutefois l'incompatibilité des horaires et des services de la Poste avec l'accueil des personnes les plus vulnérables dans cette même salle. C'est pourquoi Monsieur GUILLAUMIN demande que soit étudiée l'installation d'une climatisation dans la salle Simone Veil, en privilégiant, si possible, une alimentation en autoconsommation grâce à des panneaux photovoltaïques.